

Le 27 janvier 1855 on le nomme juge de la Cour Supérieure pour remplacer le juge Duval. Il est alors âgé de 51 ans.

"La retraite de M. Morin, "écrit Turcotte," a causé des regrets universels. Ce véritable patriote, après avoir combattu un quart de siècle pour conquérir la liberté de ses concitoyens, laissa des souvenirs impérissables de droiture et d'intégrité. Bien qu'il fut ministre pendant l'époque des chemins de fer et des grands travaux publics, qui donnèrent lieu à tant de spéculations individuelles, il sortit du cabinet aussi pur qu'il y était entré. Sa conduite fut toujours noble et exempte de tout blâme. Il fut l'expression parfaite de l'honnête homme politique, du bon citoyen et du sincère catholique. Sa mémoire restera en vénération parmi les Canadiens sans distinction d'origine."

En 1859, le juge Morin fut chargé de faire, de concert avec les honorables juges Day et Caron la codification de nos lois civiles. Sir G. E. Cartier a été l'artisan de cette réforme qui depuis longtemps s'imposait.

Les historiens s'accordent à reconnaître que Morin a attaché son nom à cette œuvre de bénédictin. Il a consacré une telle ardeur à ce travail ardu qu'il abrégé ses jours. Le rapport qu'il a écrit spécialement sur les testaments, les donations et la prescription, démontrent toute la profondeur de son intelligence et de sa science légale.

Le code fini en 1864, fut en force le premier juin 1865. Morin mourut la même année. (1)

Levons maintenant un voile discret sur la vie intime de cet homme éminent. Le sénateur David nous donne sa photographie.

M. Morin, dit-il avait la taille haute; tout dans son extérieur, ses manières, et sa physionomie respirait la modestie, la bonté et la douceur; il possédait en effet toutes ces qualités à un haut degré. Il avait la quintessence de tout ce qu'il y a de noble, de plus grand, dans la nature humaine; son âme débordait de charité, d'abnégation et de dévouement. La vie était pour lui une mission, un sacrifice continu, un enchaînement de bonnes actions.

Voici ce que dit de l'illustre défunt un historien anglais qui a écrit la vie de Lord Metcalfe:

"Son caractère est propre à en faire un héros de roman. A un talent remarquable pour l'administration de la chose publique, il unit une grande puissance d'application, un amour extrême de l'ordre. L'Extrême délicatesse de sa cons-

(1) L'abolition récente de la tenure seigneuriale avait créé une vraie révolution légale dans la province du Bas-Canada. Le moment était donc opportun de démêler et mettre en un seul volume la portée de toutes, les anciennes lois françaises calquées sur le droit romain, empruntées à la coutume de Paris ou consi- gnées dans les édits ou ordonnances des gouverneurs anglais et les statuts provinciaux en force depuis la conquête. La codification allait permettre la diffusion de toutes nos lois dont les sources sont si variées et dont la connaissance demande de si longues et si patientes recherches.